

# Kubla libéré mais pas innocenté

● **Eprouvé, Serge Kubla a été libéré après deux nuits de détention.**

● **Il serait intervenu dans un système de versements de Duferco vers le Congo.**

● **A Kinshasa, on se souvient des soirées – avec filles et champagne – de “M. Serge”.**

## L'ancien ministre inculpé sort par la petite porte

**A**vec son petit sac contenant ses effets personnels, Serge Kubla était visiblement éprouvé à sa sortie de la prison de Saint-Gilles où il a passé deux nuits. Un de ses avocats, M<sup>e</sup> Denis Bosquet, le relevait : *“Il est fatigué, éprouvé mais soulagé.”* Et il se refuse à se prononcer sur le fond du dossier.

Il apparaîtrait néanmoins qu'au cours de ses deux jours de détention, l'enquête judiciaire a bien avancé. Les interrogatoires de Serge Kubla – menés mercredi et jeudi par les enquêteurs du juge d'instruction Michel Claise – ont été (très) fructueux.

Le magistrat bruxellois relevait ainsi la *“bonne collaboration de l'inculpé”* à l'enquête. S'il en avait été autrement, il n'aurait pas pris l'initiative de le libérer jeudi et aurait laissé la chambre du conseil en décider ce vendredi.

*“La détention préventive rend les gens vulnérables. Lorsqu'on est confronté à des accusations ou à des interrogatoires, quand on est détention préventive, on ne*

*répond peut-être pas de la même manière que lorsque l'on est en liberté”*, relevait ainsi M<sup>e</sup> Denis Bosquet, laissant entendre que son client avait été sous pression.

### Des pas de géant dans l'enquête

Le dossier s'est ainsi épaissi au fil des deux jours d'interrogatoire. Initialement, le parquet fédéral citait une somme de 20 000 euros remise par Serge Kubla à l'épouse du Premier ministre Adolphe Muzito à l'hôtel Président de Bruxelles à titre d'acompte sur une somme évaluée à 500 000 euros.

Les montants cités dépassent désormais le million d'euros. Ces sommes auraient été payées en République démocratique du Congo pour s'attirer les bonnes grâces de hauts responsables gouvernementaux.

Ces versements n'ont pas été effectués par le seul Serge Kubla qui, avec d'autres, était mandaté par l'entreprise Duferco qui voulait ainsi pouvoir s'implanter dans la sidérurgie locale. Cette tentative ayant échoué, Duferco a tenté de passer par un financement de Société nationale de loterie (Sonal) afin de s'attirer les bonnes grâces des diri-

geants locaux. Ce que nie le groupe Duferco, qui dans un communiqué diffusé mercredi soir, conteste toute implication dans des faits de corruption en République Démocratique du Congo.

Les services de Serge Kubla, qui n'était pas le seul intermédiaire de Duferco, ont été rémunérés via une société domiciliée à Malte dont il percevait les dividendes. Le montant de 240 000 euros est cité pour ces services.

**Les montants cités dépassent désormais le million d'euros. Ces sommes auraient été payées au Congo pour s'attirer les bonnes grâces de hauts responsables locaux.**

Son avocat Roland Forestini précise toutefois que ces revenus maltais ont été déclarés au fisc belge et qu'ils couvrent en partie les frais engagés par l'ancien ministre.

Stephan De Witte, le comptable disparu – vraisemblablement au Congo – depuis juin 2014 est un autre intermédiaire de Duferco. Depuis deux ans, il avait quitté son bureau de comptabilité pour réorienter sa carrière en Afrique.

Serge Kubla, qui à ce stade de l'enquête est la seule personne inculpée dans le dossier, connaissait cet homme, en raison des liens qu'ils avaient noués avec le groupe sidérurgique Duferco.

J. La.

## Épingle

### La mainlevée, décision souveraine du juge

**Procédure récente.** C'est une procédure relativement peu fréquente : Serge Kubla a été libéré par décision du juge d'instruction, qui est le seul à pouvoir placer une personne sous mandat d'arrêt. Ce pouvoir de mainlevée existe depuis 2005 : le juge d'instruction peut, dans n'importe quel cas de figure et quelle que soit la gravité des faits en cause, décider, seul, de remettre en liberté un inculpé placé sous mandat d'arrêt. Il n'a plus besoin, comme c'était le cas auparavant, de l'assentiment du parquet. Le juge d'instruction Michel Claise paraît friand de la mainlevée. Il en a fait usage dans de nombreux dossiers financiers qu'il traitait. Ce fut le cas de Vincent Doumier, administrateur-délégué de Bois Sauvage, inculpé et placé sous

mandat d'arrêt pour délit d'initié. Ce fut aussi le cas, dans le même dossier, pour l'ex-patron des patrons, Luc Vansteenkiste. Les détracteurs du juge Claise le disent prompt à placer les suspects sous mandat d'arrêt quelques jours pour les faire craquer avant de prononcer une mainlevée. Ses proches le défendent, affirmant qu'au contraire il ne veut pas maintenir en détention une personne plus longtemps que nécessaire. Chacun se fera une raison. Ces mainlevées, tout comme une levée de mandat d'arrêt par une juridiction d'instruction, sont toutefois assorties de conditions strictes qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent valoir à l'inculpé d'effectuer un retour par la case prison. L'ex-ministre wallon n'échappe pas à la règle. Sa remise en liberté est assortie de la condition de ne pas entrer en contact avec d'autres personnes impliquées dans le dossier qui le concerne. J. La.

## “M. Serge aimait vraiment faire la fête quand il venait à Kinshasa”

**A** Kinshasa, “l'affaire Kubla” fait remonter à la surface pas mal de souvenirs au fil des jours.

Mercredi soir le nom de “M. Stéphane” nous parvenait. “On pense qu'il était comptable pour Duferco. C'est peut-être l'homme que vous recherchez”, expliquaient deux de nos contacts.

Dans le mille, l'expert comptable de Duferco qui a mystérieusement disparu s'appelle en effet Stephan De Witte.

“L'homme est arrivé à Kinshasa pour négocier le rachat de l'aciérie de Maluku pour le groupe Duferco”, rappelle un ministre qui a “bien vu les trois hommes” sans s'apesantir sur le dossier. “C'est entre les mains de votre justice mais, à la place des enquêteurs belges, je tenterais de prendre contact avec le patron de la Direction générale de la migration (DGM). C'est un ancien de Belgique. Il n'hésitera pas à aider votre justice si vous voulez vraiment retrouver ce monsieur.”

Un autre contact à Kinshasa n'a rien oublié des soirées bien arrosées et en “très charmante compagnie” organisées autour des trois hommes. “Quand ils étaient tous les trois à Kinshasa, on savait qu'on ne s'ennuyait pas”, poursuit-il. “Il y avait Stéphane, Serge et Augustin”. Le nom du troisième larron tombe. Enfin, le prénom. “Les noms de famille, on ne les utilise pas souvent entre nous”, explique notre interlocuteur qui se souvient que le trio a rapidement vécu dans un “chouette endroit que leur avait trouvé Christian, un Congolais qui a vécu de longues années en Belgique et qui est décédé en mars dernier”.

L'homme était un proche de Muzito. “Il servait de rabatteur pour le Premier ministre et sa clique”, explique un actuel ministre. “C'est lui qui a mis en contact le trio avec le Premier ministre mais aussi avec les patrons de la Société nationale de loterie (Sonal), dont Willy Makiashi, débarqué de son poste à la Sonal et même mis aux arrêts pour malversations”, ex-

plique un ancien ministre, toujours très proche du pouvoir du président Kabila. “Un gros scandale à Kinshasa”.

“MM. Stéphane et Augustin étaient toujours à Kin. Ils avaient loué un bien pour deux ans. Quand ils ont compris qu'ils ne parviendraient pas à leurs fins dans le dossier de la Sonal parce que certains proches du pouvoir n'en voulaient pas, ils n'ont pas renoncé et se sont tournés vers le gouverneur de la province de Kinshasa André Kimbuta pour créer une nouvelle société de jeux sur la capitale”, enchaîne un autre Kinois.

### La Française des Jeux

“Je me souviens bien de M. Augustin, explique un proche du gouverneur de Kinshasa. “Il prétendait être représentant de la Française des Jeux. J'ai passé quelques heures avec lui et Stéphane qui avait toujours de grosses quantités de liquide sur lui. Ce que je ne comprenais pas parce qu'il n'hésitait pas à partir seul pour la cité, ce qui est très dangereux. Mais lui, il aimait s'encanailler comme ça. S'il s'est installé dans ce quartier, ça peut expliquer qu'il ait disparu de vos radars”, s'amuse-t-il. “Le projet de nouvelle loterie n'a jamais vraiment décollé à ce que je sache. Mais j'ai régulièrement revu MM. Augustin et Stéphane à Kin.”

### “Filles et champagne”

Quid de M. Serge? “Il venait très régulièrement mais il ne restait jamais plus de deux ou trois jours. C'était Christian qui s'occupait de les soigner avec attention. Au menu: filles et champagne. Stéphane préférait les filles de la cité, les deux autres voulaient visiblement un peu plus de sophistication. Christian veillait au grain. Il faut dire qu'il leur avait fait payer deux fois au moins le prix du loyer et avait palpé au moins un million de dollars pour son travail d'intermédiaire vis-à-vis de Muzito.”

H. Le.

**M. Serge, contrairement à ces deux amis Stéphane et Augustin, ne séjournait jamais longtemps à Kinshasa. “Trois jours maximum. Mais quand il venait, c'était filles et champagne.”**

# Édito

## *Moraliser la vie politique*

Par Francis Van de Woestyne

Qu'un ancien ministre de l'Economie, ayant négocié l'avenir d'une grande société puisse, une fois sorti de charge, être employé et plantureusement rémunéré par cette société en tant qu'intermédiaire, cela devrait être interdit. Qu'un parlementaire, avocat de profession, puisse intervenir dans un dossier hautement politique et percevoir d'importants honoraires, cela n'est pas déontologique. Que des époux ou épouses de ministres utilisent les réseaux de leur conjoint pour obtenir des contrats auprès de pouvoirs publics, cela ne va pas. Qu'un ancien député européen soit engagé par une société internationale dont l'activité se situe dans les com-

pétences qui furent celles dudit commissaire, cela en dit long sur son indépendance. Qu'un ministre-Président ou un ministre débordant de compétences puisse demeurer bourgmestre d'une grande ville wallonne, cela n'est pas sain. Etc., etc. Bien sûr, toutes ces pratiques ne sont pas de la même nature. Mais elles sont dérangeantes. Certes, la grande majorité des hommes et des femmes politiques sont des idéalistes. Ils accomplissent leur mandat avec une vraie générosité, une indéniabile passion. Ils ne se laissent pas guider par leur ego ou leur soif de pouvoir. Mais une poignée d'entre eux sont mus par le désir de s'enrichir. Pendant et/ou après leur mandat. C'est pourquoi les règles déontologiques actuelles paraissent insuffisantes pour empêcher que des pratiques, sinon illégales, du moins choquantes sur le plan moral ou éthique ne se développent. Les dernières aventures démontrent qu'une nouvelle vague de moralisation de la vie politique est nécessaire. Il serait sain que des élus prennent l'initiative de proposer de nouvelles règles sans attendre de nouveaux scandales.